



PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL du 18 MARS 2025 A 20 H 00

Séance du	Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers		
			en exercice	présents	votants
18/03/2025	11/03/2025	11/03/2025	15	13	13

Présents : Mme LE GLOANNEC Béatrice, M. BEIGNEUX Pascal, M. GARÇAULT Martial, Mme PACÔME Charlyne, Mme POURNIN Martiale, Mme MARCHAIS Marie-Christine, Mme BLAIN Nathalie, M. SABARD Philippe, Mme GAIMON Marina, M. DIEU Gérald, M. THERET Sébastien, M. MEUNIER Jérémie, Mme TOURNOIS Muriel.

Absents : Mme FERON Isabelle, M. HOLLANDE Bernard

Secrétaire de séance : Mme PACÔME Charlyne

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal de la réunion du 9 décembre 2024

- 1) Approbation des comptes de gestion 2024 (commune et assainissement)
- 2) Approbation du compte administratif 2024 de la commune
- 3) Approbation du compte administratif 2024 du Service Assainissement
- 4) Vote des taux d'imposition 2024
- 5) Subvention à l'association « Berry Brenne Cycling Events »
- 6) Modification du montant du loyer concernant la location des locaux du futur Bar Restaurant décidé par délibération 2024-68 du 9/12/2024
- 7) Décisions prises par délégation du Conseil Municipal (articles 2122-22 et 2122-23 du CGCT) depuis la dernière réunion
- 8) Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la réunion du 9 décembre 2024

Mme TOURNOIS se demande pourquoi le temps de travail de la responsable de la bibliothèque est passé à 23.

Mme le Maire lui répond qu'il y a un texte réglementaire de travail à « guichet fermé » par rapport aux heures d'ouverture consacré au rangement, au classement, au tri au

desherbage et à l'indexation ainsi qu'à la préparation et la réception des accueils de classe et des expositions.

Par ailleurs Mme TOURNOIS souhaiterait savoir si la commune a acheté une trottinette à l'agent qui distribue les bulletins.

Il lui est répondu que c'est son propre matériel et qu'il est couvert par l'assurance de la commune.

Après approbation du procès-verbal de la réunion du 9 décembre 2024, l'ordre du jour est ensuite abordé.

1) Approbation des comptes de gestion 2024 Commune et Assainissement
(délib 2025-01)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion 2024 : Budget Communal et Budget Assainissement. Ces documents n'appelant ni observation ni réserve de sa part.

2) Approbation du compte administratif 2024 de la commune(délib 2025-02)

Hors de la présence de Mme Le Maire, le Conseil Municipal par :

Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0

adopte le compte administratif 2024 qui s'établit ainsi :

EXECUTION 2024			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	979 589.20 €	DEPENSES	329 121.15 €
RECETTES	1 092 547.69 €	RECETTES	273 013.63 €
résultat 2024 : excédent	112 958.49 €	résultat 2024 : déficit	-56 107.52 €

Excédent global 2024 : 56 850.97 €

Résultats de clôture 2024 :

					TOTAUX
Résultats de l'exercice 2024	Excédent de fonctionnement	112 958.49 €	Déficit d'investissement	- 56 107.52 €	56 850.97 €
Résultats 2023 (A)	Excédent de fonctionnement	679 641.01 €	Excédent d'investissement	346 906.56 €	1 026 547.57 €
Virement section d'investissement (B)		- 90 000.00 €			- 90 000.00 €
Totaux (A)-(B)	002	589 641.01 €	001	346 906.56 €	936 547.57 €
Résultats de clôture 2024	Excédent de fonctionnement à affecter	702 599.50 €	Excédent d'investissement à reporter ligne 001	290 799.04 €	993 398.54 €
			Restes à réaliser (RAR) 2024 en investissement	Dépenses : 396100.00€ Recettes : 13 200.00 €	

Résultats avec RAR	Fonctionnement (excédent)	702 599.50 €	investissement (déficit)	- 92 100.96 €	610 498.54 €
--------------------	---------------------------	--------------	--------------------------	---------------	--------------

3) Approbation du compte administratif 2024 du Service Assainissement.
(délib 2025-03)

Hors de la présence de Mme Le Maire, le Conseil Municipal par :

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

adopte le compte administratif 2024 qui s'établit ainsi :

Sous la présidence de Monsieur Pascal BEIGNEUX, 1er adjoint (hors de la présence Mme le Maire), le conseil municipal examine le compte administratif 2024 qui s'établit ainsi :

RESULTATS 2024			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	91 482.57 €	DEPENSES	38 306.80 €
RECETTES	87 577.60 €	RECETTES	75 371.46 €
résultat 2024 : déficit	-3 904.97 €	résultat 2024 : excédent	37 064.66 €

Excédent 2024

33 159.69 €

Résultats de clôture 2024:

Résultats 2024	déficit de fonctionnement	-3 904.97 €	Excédent d'investissement	37 064.66 €	33 159.69 €
Résultats 2023	Excédent de fonctionnement reporté	51 631.91 €	Excédent d'investissement reporté	50 149.74 €	101 781.65 €
Résultats de clôture 2024	Excédent de fonctionnement à affecter	47 726.94 €	Excédent d'investissement à reporter ligne 001	87 214.40 €	134 941.34 €
			Restes à réaliser 2024 (RAR)	Dépenses : 72 494.12 €	
Résultats avec RAR	fonctionnement	47 726.94 €	investissement	14 720.28 €	62 447.22 €

4) Vote des taux d'imposition 2025 (délib 2025-04)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les taux de fiscalité directe pour 2025 comme suit :

	Taux 2025
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	35.58 %
Taxe foncière sur les propriétés non Bâties (TFPNB)	46.09 %
Taxe d'Habitation (TH)	21.66 %

Ces taux sont similaires à ceux fixés les années précédentes.

5) Subvention à l'association « Berry Brenne Cycling Events » (délib 2025-05)

Mme le Maire demande au Conseil municipal s'il est d'accord pour attribuer une subvention de 1 200.00 € à cette association dans le cadre de l'organisation la première manche du Challenge Marc Sarreau à Clion le 22 mars 2025.

Des élus auraient souhaité connaître la destination précise de cette subvention avec un plan de financement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par :

Pour : 10 Contre : 1 (Mme TOURNOIS) Abstention : 2 (M.THERET, M. MEUNIER)

- Décide de verser une subvention de 1 200,00 € à l'association « Berry Brenne Cycling Events » au titre de 2025 et d'inscrire cette subvention au budget primitif 2025.

6) Modification du montant du loyer concernant la location des locaux du futur Bar Restaurant décidé par délibération 2024-68 du 9/12/2024 (délib 2025-06)

Mme le Maire rappelle que par délibération du 9 décembre 2024, le Conseil municipal a décidé la location des bâtiments communaux réhabilités en bar/restaurant, situés aux 3 et 5 place du 8 mai, sur les parcelles AH81 et AH82 pour un montant annuel de 4 800.00 € HT soit 400.00 € HT mensuel à la SASU «Aux Bons Petits Plats», 48 rue des Hervaux 36 500 Buzançais, représentée par Mme Nadège DECHENE, à compter du jour de la livraison des locaux.

Elle indique que depuis cette dernière réunion Mme DECHENE a souhaité utiliser une pièce supplémentaire pour se loger, qu'elle remettra en état à ses frais et propose donc de maintenir le loyer à 400,00 € HT mensuel, soit 4 800.00 € HT annuels, pendant un an à compter de la date de signature du bail et de le réactualiser de 100,00 € HT (1200.00 € HT annuels) à l'issue de cette première année.

Mme TOURNOIS demande le prix du matériel de cuisine.

Mme le Maire lui répond que le coût s'élèvera à 21 836 € TTC.

Mme BLAIN trouve que le loyer est trop bas.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide par :

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 1 (Mme BLAIN)

- Que le loyer des bâtiments communaux réhabilités en bar/restaurant, situés aux 3 et 5 place du 8 mai, sur les parcelles AH81 et AH82 à la SASU «Aux Bons Petits Plats», 48 rue des Hervaux 36 500 Buzançais, représentée par Mme Nadège DECHENE, sera augmenté de 100.00 € HT, soit 1200.00 € HT annuels, à l'issue de la première année de location, soit un an après la signature du bail initial,
- Que ce loyer sera révisable, chaque année en fonction de la variation de l'indice des loyers commerciaux et en application des textes en vigueur, dans les mêmes conditions que le loyer initial,
- Qu'un avenant au bail initial devra être établi,
- De mandater Madame le Maire pour la signature de cet avenant qui prendra effet un an après la signature du bail initial,
- De mandater la SCP LUTHIER de CHATILLON-SUR-INDRE pour la rédaction de l'acte notarié,
- Que les frais de notaire seront à la charge du preneur.
- Autorise Mme Le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

7) Examen des décisions prises par délégation du Conseil Municipal (articles 2122-22 et 2122-23 du CGCT) :

Mme le Maire informe les élus des décisions qu'elle a prises par délégation du Conseil Municipal, à savoir :

COMMUNE

Objet	Compte	Montant_TTC
FONCTIONNEMENT		
achat barrières, panneaux et piquet	60633	2 416.80 €
intervention différentes rues avec recherche défauts	615232	2 266.80 €
pose et dépose des illuminations de Noël	623	2 206.80 €
travaux de plomberie club photo	615221	2 178.16 €
repiquage ardoises logement rue F Dunkerque	615228	1 889.81 €
achat cailloux 40/70 et grave 0/31.5	60633	1 848.17 €
remplacement de 2 projecteurs	615232	1 380.00 €
réparation escalier futur bar hors marché	615228	1 375.00 €
nettoyage de la salle des fêtes (locaux et fenêtres) fac 25 02 59 et 25 02 60	615221	1 293.10 €
vérification annuelle 2024	6156	1 007.17 €
formation restauration des 4 agents de la cantine	618	957.00 €
remplacement des WMC défectueuses résidence M. Boulay pour les 3 appartements FAC 5,6 et 7	615228	902.31 €
repas 14 juillet 2024	623	880.24 €
cantine : achat vestiaire et équipement suite préconisations DU n) client 3600012	60632	828.25 €
remise en conformité électricité apt 16 bis rue J Parise	615228	807.41 €
spectacle 22 décembre 2024 Chris Evans	623	800.00 €
remplacement chauffe eau cabinet médical	615228	776.40 €
achat sapins	623	714.76 €
location machine à affranchir du 3/01/2025 au 2/01/2025	613	624.62 €
représentation Biblio spectacle du 10 décembre 2024 "un homme à la mer" pour école	623	580.00 €
INVESTISSEMENT		
frais de bornage parcelle AI 409 le bourg pour vente	202	2006.44

ASSAINISSEMENT

Objet	Compte	Montant_TTC
FONCTIONNEMENT		
achats divers : tubes, coudes, branchements etc..	6063	1057.63
visite préventive installations assainissement selon contrat du 10/10/2023	6156	2170.37
STEP : intervention des 14/08 et 19/09/24 suite fuite chlorure ferrique	61528	1504.8
travaux de pompage et nettoyage à la STEP le 14/10/2024	61523	1645.19
transport et épandage des boues de la STEP	61521	4317.37
travaux de remplacement de tampons de regards	61523	5819.88
INVESTISSEMENT		

remplacement du guidage du panier de dégrillage poste de relevage STEP	2158	4554
Remplacement de l'horloge de la pompe d'alimentation de l'épaississeur	2158	664.8

8) Questions diverses :

- **Trottoirs rue de la Rente :**
Mme TOURNOIS signale que le stationnement sur la zone est à refaire (peinture jaune + pointillé devant l'épicerie)

- **Date de fin de chantier bar/restaurant :** Mme le Maire indique que le chantier sera terminé vers le 20 avril.

- **Dette d'une locataire avec un bail commercial :**
Mme le Maire informe le Conseil municipal qu'une locataire du cabinet médical a une dette de 3 000.00 € de loyers impayés et qu'une solution amiable est en cours.

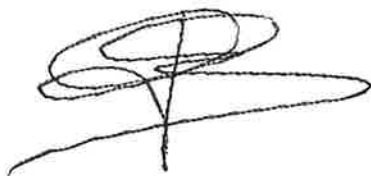
- **Remplacement secrétaire générale de mairie :**
Mme le Maire indique qu'un agent est en cours de recrutement par voie de mutation.

- **PLUI PDA :**
Mme le Maire rappelle les réunions proposées pour l'élaboration des PDA

- **Station d'épuration :**
M. SABARD pense que la station d'épuration est mal entretenue.
Mme le Maire l'informe que le compte rendu de la SATESE est très positif, qu'il fait ressortir le bon fonctionnement, le bon entretien et la très bonne production des boues et l'invite à venir le consulter en mairie pour lui permettre de constater.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20

La secrétaire de séance, Charlyne PACÔME



Le Maire, Béatrice LE GLOANNEC